



SYNDICAT APICOLE

DE LA
GIRONDE

132 Chemin des Sources
33610 CESTAS

**COTISATION SYNDICALE – ABONNEMENT REVUES - ASSURANCES
ANNEE 2020**

**Feuille à remplir très lisiblement et à retourner impérativement AVANT LE 25 JANVIER 2020 à la Trésorière du Syndicat à l'adresse suivante :
Mme Chantal CHATEIGNER 10 Chemin de la Garenne 33610 CESTAS**

PRIERE DE NE PAS ENVOYER DE COURRIER AU RUCHER ECOLE

NOUVELLE ADHESION (Barrer la mention inutile) **RENOUVELLEMENT ADHESION**

Nom Prénom

Date de naissance Situation ou profession principale

Lieudit ou rue :

Code postal : Commune

Téléphone N° SIRET ou NUMAGRIT.....

Email : N° apiculteur.....

Cotisation syndicale (SAG-FARA-UNAF)20,00

Complément par ruche : 0,30 € x Ruches (obligatoire)
(complément obligatoire pour aide à l'apiculture locale et nationale)

Assurance multirisques : 0,87 € x Ruches

Abonnement à «Abeilles et Fleurs» (UNAF) 27 €

Eco-Emballages : 0,05 € xruches
(obligatoire pour ceux pratiquant la vente au détail)

Chèque n° TOTAL

Les abonnements reçus après le 1° mai ne pourront plus bénéficier du tarif groupé à la revue.

ATTENTION - ATTESTATIONS d'ASSURANCE

Les apiculteurs qui font les marchés doivent impérativement préciser ci-dessous s'ils souhaitent bénéficier d'une attestation d'assurance concernant la responsabilité civile

OUI

NON

Groupama vous adressera directement cette attestation à condition que vous l'ayez précisé sur la présente fiche.

A le.....

Signature

